

## Mise en place de PSE en Astarac

(Paiements pour Services Environnementaux)



Mise en place de PSE en Astarac

Mise en place de PSE en Astarac (Paiements pour Services Environnementaux) de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) sur prairies et zones humides

**Le lancement du dispositif aura lieu cet automne, une réunion de présentation aux agriculteurs est prévue le 16 octobre 2025 après-midi à Mirande, avec l'Agence de l'Eau (Plus d'informations à venir**

La candidature du projet de PNR Astarac a été retenue par l'Agence de l'Eau parmi 32 autres territoires pour mettre en place des PSE prairies et zones humides.

Le Syndicat Mixte du projet de PNR Astarac est **la structure animatrice** de ces PSE, accompagné techniquement par des structures auditrices actuellement en cours de labellisation via un appel à candidatures de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (Chambre d'Agriculture, Coopératives, ADASEA, ...).

Les PSE visent à rémunérer les agriculteurs pour services environnementaux rendus. Ils sont attribués aux exploitations agricoles les plus vertueuses en services rendus à la société pour la qualité de l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité.

Le lancement du dispositif aura lieu cet automne, une réunion de présentation aux agriculteurs est prévue le 16 octobre 2025 après-midi à Mirande, avec l'Agence de l'Eau (Plus d'informations à venir

**Contact** : Corinne GONDAL, Chargée de mission transition agroécologique et eau - 07 87 06 32 67 - [c.gondal@projet-astarac.fr](mailto:c.gondal@projet-astarac.fr)